

JUILLET 2025

Bulletin municipal



# Le Cours

*de la vie*





# Infos

# Pratiques



## Sommaire

### VIE MUNICIPALE

Les derniers conseils .....p.04  
 Budget .....p.06  
 Conseil Municipal des Enfants..... p.07  
 Médiathèque .....p.08  
 Ludothèque .....p.09

### VIE COMMUNALE

Recensement de la population ..... p.10  
 Recensement citoyen.....p.10  
 Nuisances sonores .....p.10  
 Divagation des chiens & déjections .....p.11  
 Collecte de biodéchets .....p.11  
 Nuisances des véhicules.....p.11  
 Sécurisation des services techniques ..... p.12  
 Projet RéColTe ..... p.12  
 Repas des aînés.....p.13  
 Commémoration du 8 mai 1945.....p.13  
 Mardis de Pays.....p.13  
 Inauguration du commerce..... p.14-15  
 Pièces d'identité .....p.16  
 Élections .....p.16  
 École La Petite Hirondelle..... p.17

### VIE HISTORIQUE ..... p.18-19

### VIE ASSOCIATIVE

Appel aux bénévoles .....p.20  
 Amicale laïque de l'école .....p.20  
 Les Courtisans ..... p.21  
 Boules Le Cours ..... p.21  
 Artisan'Arz ..... p.22  
 FCLP.....p.22-23  
 MobAr C'hour ..... p.24  
 Templiers de Lanvaux .....p.24  
 La Guinguette de Kercabiron .....p.25  
 US Le Cours .....p.25

### INFOS DIVERSES

Rochefort-en-Terre Tourisme .....p.26-27  
 Questembert Communauté.....p.28-30  
 AMPER ..... P.31  
 Agenda communautaire.....p.31  
 Calendrier des Fêtes ..... p.32  
 Artisans de la Commune..... p.32

Rédaction : Mairie de Le Cours  
 Directeur de la publication :  
 Raymond HOUËIX  
 Création & Impression :  
 IOV Communication - Groupe IMPRIGRAPH  
 Dépôt légal n° 2823



#### MAIRIE

8 rue de l'Arz • 56230 LE COURS  
 Tél. 02 97 67 21 72 • Mail : mairie.lecours@orange.fr  
 Site : <https://le-cours.questembert-communaute.fr/>  
 Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30  
 Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

 Mairie de Le Cours

#### ÉCOLE PUBLIQUE LA PETITE HIRONDELLE

16 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 09 71 38 25 31  
 Mail : [ec.0560773l@ac-rennes.fr](mailto:ec.0560773l@ac-rennes.fr)

#### GARDERIE MUNICIPALE

14 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 49 29 49

#### MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

1 rue des Verdiers • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 67 48 82  
 Mail : [bibliotheque.lecours@orange.fr](mailto:bibliotheque.lecours@orange.fr)  
 Horaires d'ouverture : mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

#### QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

8 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT  
 Tél. 02 97 26 59 51 • Mail : [contact@qc.bzh](mailto:contact@qc.bzh)  
 Site : [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)

#### Service déchets

Tél. 02 97 26 10 21 • Mail : [dechets@qc.bzh](mailto:dechets@qc.bzh)  
 Uniquement sur rendez-vous

#### Déchèterie de Kervault à QUESTEMBERT

Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
 Le jeudi de 13h30 à 17h  
 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
 Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.

#### Déchèterie de l'Épine à LIMERZEL

Lundi de 13h30 à 17h. Fermé le mardi.  
 Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
 Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.

**Accès :** Pour accéder aux deux déchèteries du territoire, vous devez impérativement vous munir de votre carte. Pour l'obtenir, rendez-vous au service déchets du lundi au vendredi entre 9h et 12h30. Seuls les habitants du territoire peuvent en bénéficier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, votre abonnement comprend 15 passages en déchèterie. Au-delà des 15 premiers passages, un montant unitaire de 10 € par passage sera comptabilisé sur votre facture de redevance incitative.

#### Espace France Services

(accompagnement dans les démarches administratives et numériques)  
 Tél. 02 97 26 54 29 • Mail : [franceservices@qc.bzh](mailto:franceservices@qc.bzh)  
 Uniquement sur rendez-vous

#### SIAEP • Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

16 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT  
 Tél. 02 97 26 04 28 • Mail : [contact@siaep-questembert.fr](mailto:contact@siaep-questembert.fr)

# Mot du Maire



**Chères Coursiennes, chers Coursiens,**

Nous avons à cœur de préserver un cadre de vie agréable et sécurisé pour tous les habitants de notre commune. À travers les divers projets réalisés cette année, nous continuons à œuvrer dans ce sens, tout en veillant à maintenir une harmonie et un équilibre dans le développement de notre village. Nous construisons notre petite commune, de presque 750 habitants, ensemble afin de préserver un endroit agréable à vivre pour nous-mêmes, nos enfants et les générations futures.

L'une des priorités cette année, a été la sécurisation des services techniques. Après l'installation d'une alarme, nous avons décidé de créer une extension du garage de stockage (tables et bancs) ainsi qu'un préau de 29,50 m<sup>2</sup>. Nous avons achevé ces travaux par l'installation d'une clôture pour délimiter l'espace et renforcer la sécurité de ce secteur. Ce chantier fait partie d'une démarche plus large de mise en conformité et de modernisation de nos équipements.

L'église, qui constitue un élément précieux de notre patrimoine, a également bénéficié d'une attention particulière. Nous avons, dans un premier temps, remplacé le moteur électrique de la troisième cloche, permettant ainsi à notre commune de retrouver pleinement la sonorité de ce symbole important. Puis, dans un second temps, nous allons changer l'éclairage intérieur, qui est assez vétuste.

Concernant la salle de Priziac, un projet de rénovation a vu le jour avec le remplacement du cabanon annexe, dont l'ancien état présentait un réel danger. Désormais, cet espace est plus sécurisé et fonctionnel pour accueillir toutes les locations privées et nos manifestations associatives.

Les travaux de voirie se poursuivent, et dès septembre, les derniers aménagements du lotissement « Les Balcons de l'Arz » seront lancés. En parallèle, nous réfléchissons à d'autres projets pour améliorer nos infrastructures routières et faciliter les déplacements dans notre commune. Une étude de faisabilité est également en cours pour la réhabilitation et l'extension de la mairie, afin d'offrir un meilleur confort à nos agents et à vous, nos administrés.

Sur le plan de l'urbanisme, le centre-bourg connaît également une évolution importante. À ce jour, 10 permis de construire ont été déposés pour la construction de maisons individuelles entre le lotissement « Impasse des Bois », près du Cosquet et rues du Four et des Fauvettes, derrière l'école. Ces projets témoignent de l'attractivité de notre commune et de l'intérêt croissant pour notre cadre de vie. Nous veillons à répondre aux besoins des familles.

Concernant le City Park, nous avons également prévu des travaux de sécurisation pour garantir une meilleure protection des enfants. Il est essentiel que cet espace de jeux, particulièrement apprécié des plus jeunes, soit sécurisé de manière à ce que les enfants ne puissent pas sortir seuls côté route. Ces travaux seront lancés dans les prochains mois et permettront ainsi de garantir une utilisation plus sereine du parc pour les familles.

Enfin, je suis heureux de vous annoncer que les travaux du commerce sont désormais terminés après 14 mois de chantier. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, vous pouvez désormais profiter de ce nouvel établissement et de sa belle terrasse. Une soirée d'inauguration, animée par le groupe Sonerien-Du, a clôturé ce projet en beauté le samedi 24 mai dernier.

Je tiens à remercier tous ceux qui contribuent à faire vivre notre commune et à la rendre toujours plus agréable et attractive. Nous continuerons à avancer dans cette dynamique de préservation de notre qualité de vie, avec toujours plus de projets et de services à l'écoute de vos besoins.

Bien à vous.

*Raymond HOUEIX,  
Le Maire*





## EN BREF LES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus complets sont disponibles sur le site internet de la commune (<https://le-cours.questembert-communaute.fr/>), ou sur le panneau d'affichage devant la mairie (pour le dernier conseil).

### RESTAURATION SCOLAIRE : PRESTATION DE FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS À LA CANTINE SCOLAIRE : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Le contrat avec la société Armony's restauration pour la fourniture des repas du restaurant scolaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2024/2025, il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour cette prestation.

Mr Le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer une consultation groupée avec les communes de Larré et de Molac.

**Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident cette proposition et autorisent Mr Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la passation de ce marché public, qui sera porté par la commune de Larré.**

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Maire fait part des opérations réalisées en 2024  
Les résultats sont :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2024	8 553,68 €	0 €
Recettes	0,26 €	0 €
Résultat opérations 2024	- 8 553,68 €	0 €
Report des résultats 2023	97 057,21 €	0 €
Résultats compte administratif 2024	88 503,79 €	0 €

**Après que le Maire soit sorti de la salle les membres présents adoptent, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2024 du budget Lotissement.**

### BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET LOTISSEMENT

Le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement : 177 007,58 €
- En investissement : 88 503,79 €

**Après étude des différents chapitres, le budget primitif Lotissement 2025 est voté à l'unanimité des membres présents.**

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire fait part des opérations réalisées en 2024  
Les résultats sont :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2024	550 241,09 €	810 169,18 €
Recettes	713 915,41 €	853 184 €
Résultat opérations 2024	163 674,32 €	43 014,82 €
Report des résultats 2023	0 €	- 69 624,08 €
Restes à réaliser dépenses		- 436 456,47 €
Restes à réaliser recettes		373 231,84 €
Résultats compte administratif 2024	163 674,32 €	- 89 833,89 €

**Après que le Maire soit sorti de la salle les membres présents adoptent, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2024 du budget principal.**



## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 21.99 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.51%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.18 %

## BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement : 655 922.95 €
- En investissement : 795 615.73 €

**Après étude des différents chapitres, le budget est voté à l'unanimité des membres présents.**

## RÉHABILITATION DU PONT DE LERMONT

Dans le cadre du Programme National Ponts 2, des visites de recensement et de reconnaissance ont eu lieu sur notre commune pour deux de nos ouvrages le 12 janvier 2024. Le rapport a fait apparaître un défaut majeur sur le Pont de Lermont situé entre la commune de Le Cours et Elven.

Lors du conseil du 10 septembre 2024, le conseil a autorisé Monsieur Le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans laquelle la commune de Le Cours portait le projet.

Lors de la séance du 25 février dernier le conseil a validé à l'unanimité deux demandes de subventions à hauteur de 87 918 € HT auprès du CEREMA et à hauteur de 58 612 € HT pour la DETR.

Suite à de nouvelles informations reçues par la mairie les sommes de ces demandes doivent être mises à jour. C'est dans ce cadre que les montants suivants sont proposés au conseil municipal.

Une demande peut être faite concernant le Programme National Pont Travaux auprès du Cerema pour 30 % du coût total qui s'élève à 49 205 € HT soit 14 761.50 € HT.

Une deuxième demande peut être faite pour la DETR auprès de l'État pour 50 % du coût total soit 24 602.50 € HT.

**Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de valider les deux demandes de subventions.**

## APPEL À CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES ACTIONS DE QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Monsieur le maire informe que le conseil communautaire du 24 février dernier a présenté son débat d'orientation

budgétaire pour la préparation de son budget. Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis avec convocations aux élus municipaux et aux DGS le 17 février.

**Face à ce contexte national incertain, la situation financière de Questembert Communauté s'est contrainte en 2024. Avec légèrement plus de recettes que de dépenses réelles de fonctionnement, la collectivité dégage peu de marge de manœuvre depuis deux années.**

**Monsieur le maire ajoute que pour son budget de fonctionnement 2025, Questembert Communauté doit faire face à une baisse prévisionnelle de ses recettes de fonctionnement avec notamment une baisse possible de la dotation de compensation des EPCI.**

**Monsieur le maire rappelle les différents échanges qui ont eu lieu au sein des différentes commissions finances et notamment ceux du 11 février et du 13 février derniers dans lesquels le Président de Questembert Communauté a fait la proposition que chaque commune puisse délibérer pour soutenir financièrement quelques actions communautaires comme :**

- le financement des entrées de piscine pour les élèves scolarisés en primaires,
- le financement de certaines actions culturelles communautaires puisque cette compétence est partagée entre les communes et Questembert Communauté.

**Dans un contexte de compétence partagée et afin de maintenir les services proposés notamment en faveur des écoles primaires du territoire à travers l'offre spectacle vivant, l'offre chèque livre et salon du livre, les services réseaux des médiathèques, les festivals intercommunaux en direction du jeune public mais aussi des communes et des collèges, lycées, il est proposé l'appel à une contribution financière.**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le montant de la contribution financière portant sur le soutien au financement des entrées piscine et sur le soutien aux actions culturelles communautaires. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

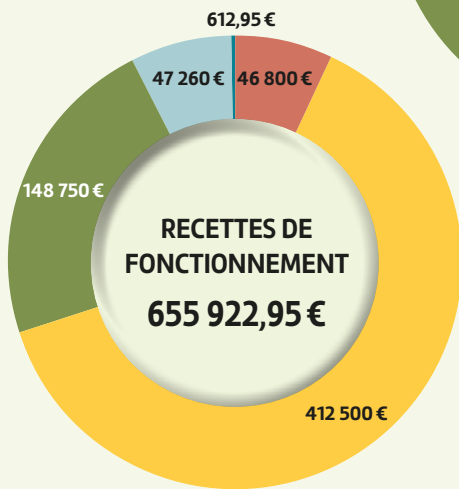
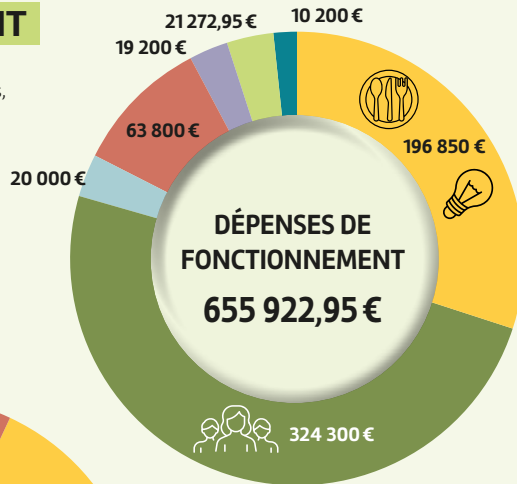
- **Adopte, pour l'année 2025, la contribution demandée pour financer les entrées piscine des élèves primaires de sa commune à hauteur de 50 % du prix de l'entrée piscine.**
- **Adopte, pour l'année 2025, la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur 2 € par habitant.**





## FONCTIONNEMENT

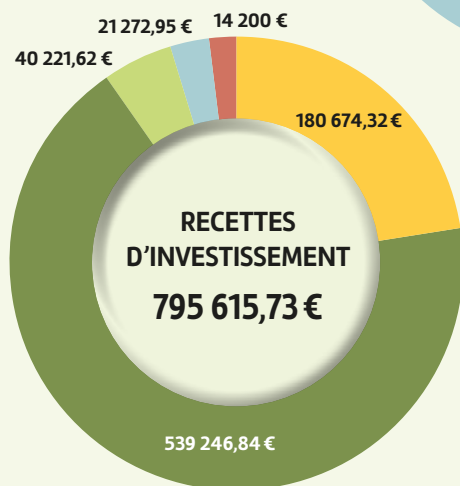
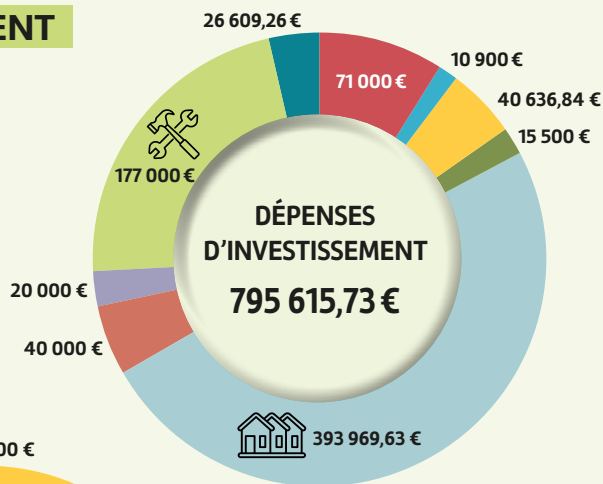
- Charges courantes (cantines, énergies, fournitures, réparation, voirie,...)
- Frais de personnel
- Compensation Questembert Communauté
- Autres charges courantes : subventions, indemnités élus, etc...
- Emprunts (intérêts)
- Virement à la section investissement
- Amortissements et dépréciations
- Autres charges (300 €)



- Produits des services, du domaine et ventes
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Gestion courante (revenus des immeubles)
- Autres produits

## INVESTISSEMENT

- Emprunts (capital)
- Immobilisations incorporelles (logiciels, frais d'études...)
- Autres
- Fibre Mégalis
- Commerce (restes à réaliser)
- Atelier services techniques (restes à réaliser)
- MOE Rénovation Mairie
- Voie
- Déficit reporté 2024



- Appports, dotations et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunts et cautions
- Virement de la section de fonctionnement
- Amortissements et opérations d'ordres

## COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL

### Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal. C'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

### Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec le secrétaire général. La commission finances valide avant présentation et vote en conseil municipal.

### Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'État exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité.

### Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

Le Maire (ordonnateur) prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par les services de la commune et visés par le Maire ou les Adjointes au Maire délégués aux finances. Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non-recouvrement.

### Comment est composé le budget ?

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

#### 1. La section de fonctionnement :

Elle est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts.

Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire, bibliothèque municipale, location de salles...).

#### a. Les recettes :

- Impôts locaux : la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti, la taxe sur les pylônes, les droits de mutation, le fond de péréquation...
- Dotations de l'État : elles correspondent à la participation de l'État pour la gestion communale et administrative
- Revenus divers : ils sont constitués des produits des services du domaine (location la salle municipale, facturation de cantine et/ou de garderie, redevance d'occupation du domaine public, inscription à la médiathèque, concession funéraire...)

#### b. Les dépenses :

- Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : frais de personnel, charges à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures, entretien des bâtiments, primes d'assurances, achat des repas du restaurant scolaire...), subventions aux associations, intérêts de la dette, dotations aux amortissements...

**2. La section d'investissement :** Elle concerne essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, des subventions d'équipement et de l'autofinancement (épargne).

#### a. Les recettes :

- Dotations et fonds divers (Fonds de Compensation de TVA - FCTVA et l'affectation des résultats de l'année N-1)
- Emprunts
- Subventions d'équipements (exemple les vestiaires ont été cofinancés par l'État, le Département, la Fédération Française de Football et la commune)

#### b. Les dépenses :

- Achats de matériels (mobilier, informatique, livres...)
- Travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux
- Réfection d'enrobés
- Enfouissement de réseaux
- Achat de terrains (pour créer un lotissement ou un chemin de randonnée)
- Réalisation d'études.

## UNE APRÈS-MIDI INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le lundi 10 février, les membres du Club des Templiers de Lanvaux ont accueilli une dizaine d'enfants accompagnés, pour un après-midi placé sous le signe de la convivialité et du partage. Cette rencontre, proposée par les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME), avait pour objectif de favoriser les échanges entre générations, autour de jeux de société.

Petits et grands se sont ainsi réunis pour découvrir ou redécouvrir des jeux variés, dans une ambiance chaleureuse et détendue, pour le plus grand plaisir de tous les participants.

Pour clore cette belle initiative, Mme Liliane LE BRUN, présidente de l'association, a eu la gentillesse de préparer de délicieuses crêpes, très appréciées au moment du goûter. Une attention gourmande qui a ravi autant les jeunes que les moins jeunes.

Une belle réussite pour cette animation intergénérationnelle, qui témoigne de l'importance de ces moments de rencontre et de partage au sein de notre commune.



## UNE SORTIE VÉLOS

Le dimanche 27 avril dernier, les enfants du CME ont organisé une sortie vélos ouverte à tous, dans le centre bourg. Une initiative sportive et conviviale qui a rassemblé petits et grands autour d'un même plaisir : pédaler !

Deux parcours étaient proposés afin que chacun puisse participer selon son âge et ses capacités. Le premier, d'environ 1 km, faisait le tour de l'école et était idéal pour les plus jeunes cyclistes. Le second, plus long, proposait un circuit de 5,5 km empruntant les routes du bourg, de Coquilly, de Kerbranquet, et revenant par le Calvaire.

Encadrée par des parents bénévoles et réalisée en toute sécurité, cette sortie a été l'occasion pour les enfants de découvrir leur commune autrement, tout en partageant un bon moment. Le CME peut être fier de cette belle organisation qui allie sport, découverte et esprit de communauté.

À l'issue des balades, un goûter offert par la municipalité a été servi à tous les participants, permettant à chacun de reprendre des forces.



## MÉDIATHÈQUE

**Un grand merci à vous lecteurs et bénévoles de faire vivre la médiathèque de Le Cours.**

### ANIMATION RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES «URAMADO » : LE RÉVEIL DES TANUKIS

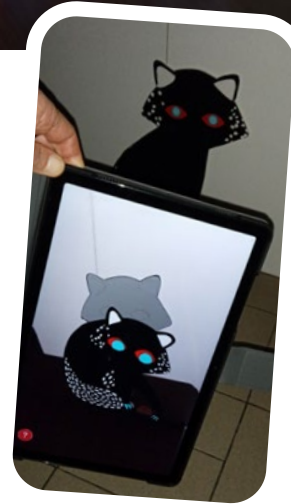
À l'occasion de l'exposition interactive « Uramado - le réveil des Tanukis » dans les 13 médiathèques du réseau 13 à la page, une petite chasse au trésor nocturne était organisée le vendredi 14 février à la médiathèque de Le Cours. Dans le noir, à l'aide d'une lampe, les participants devaient retrouver les 11 tanukis de nuit cachés dans la médiathèque, les viser avec l'application de leur portable. Tous les tanukis posaient une question, le 12<sup>ème</sup> tanukis qui était à la garderie permettait de connaître son élément. Les enfants ont pu fabriquer et partir avec un paper-toy de leur élément. Merci à Questembert Communauté pour l'organisation et le financement de cette animation.

### SALON DU LIVRE JEUNESSE DE QUESTEMBERTE

À l'occasion du salon du livre jeunesse de Questembert des rencontres avec des auteur(e)s et illustrateur(trice)s sont organisées par Questembert Communauté, dans toutes les écoles des 13 communes du réseau 13 À la page.

Jeudi 15 mai, la classe de Nolwenn avec les enfants du CP, CE1 et CE2 ont accueilli Emmanuelle Halgand. Les enfants ont tout d'abord posé quelques questions, ensuite, Emmanuelle leur a lu l'histoire de "Roméo sans va" le lion et pour finir elle leur a appris à dessiner Roméo. Elle nous a gentiment laissé un souvenir en nous faisant un grand dessin de Roméo et nous a dédié un livre.

Vendredi 16 mai, la classe d'Aurélien avec les enfants du CM1 et CM2 ont accueilli Christophe Lambert. Par le biais de questions posées par les enfants, Christophe nous a expliqué pourquoi il a choisi ce métier, comment il fonctionnait dans son travail, nous a montré ses projets de livres.



### OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

Les Mercredis et Vendredis de 16h30 à 18h30.  
Pas d'ouverture la 2<sup>ème</sup> semaine de chaque petites vacances. Fermée du 14 juillet au 22 août.

**CONTACT :** Médiathèque de Le Cours

1 rue Verdière - 56230 LE COURS

02 97 67 48 82

bibliotheque.lecours@orange.fr

www.13alapage.qc.bzh

### LA MÉDIATHÈQUE DE LE COURS RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Vous voulez rencontrer d'autres personnes.  
Vous désirez vous impliquer dans la vie locale.  
Vous avez envie d'occuper votre temps libre.  
Vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture.

**Alors pourquoi pas vous ?  
Nous avons besoin de vous  
pour faire vivre la médiathèque.**

Les activités en médiathèque sont très variées :  
accueil du public, prêt et retour de documents,  
informatique, traitement des livres, animations...

Venez découvrir un univers  
que vous ne soupçonnez pas !



## LUOTHÈQUE

### ANIMATION « LE CADEAU DE NOËL »

**DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE :**

Nous avons passé un excellent après-midi à résoudre les énigmes afin de trouver les codes des 7 cadenas qui permettaient d'accéder aux schokobons qui étaient cachés dans la 7<sup>ème</sup> et toute petite boîte dans les 6 autres façons poupées russes. Afin de compliquer la tâche, tout le monde était attaché deux par deux par les mains. À la façon d'un escape game, les énigmes ont été résolues avec plus ou moins de facilité. Félicitations aux participants !



### ANIMATION « PYROGRAVURE »

**DU MERCREDI 15 JANVIER :**

Petit retour sur l'atelier pyrogravure d'hier.

Atelier très apprécié par les enfants mais également par les adultes qui ont retrouvé leur enfance.

Ils ont décoré un marque-page en pyrogravant une tête d'animal de leur choix ainsi qu'un cœur avec en son milieu un cœur en plastique fou. Merci à vous tous pour ces deux excellentes heures passées en votre compagnie.



### ANIMATION « CRÊPES PARTY »

**DU MERCREDI 12 FÉVRIER :**

Vive la chandeleur ! Un peu en retard mais mieux tard que jamais ! Merci aux gourmands qui sont venus passer un bon après-midi à la garderie pour faire la pâte à crêpes et les manger bien sûr. Tout le monde a pu jouer aux jeux de société en attendant que les crêpes cuisent.



### ANIMATION « DÉCORE TON TEE-SHIRT »

**DU MERCREDI 19 MARS :**



L'animation « décore ton tee-shirt » a fait beaucoup d'heureux. Les artistes ont pu reproduire un dessin de leur choix sur leur tee-shirt. On retrouve des chiens, des fleurs, Stitch, des hirondelles, des licornes, des fers à cheval, des logos du Stade Rennais et de l'US Le Cours.

### ANIMATION « MYSTÈRES À LA CHOCOLATERIE »

**DU MERCREDI 9 AVRIL :**

Les mystères de la chocolaterie ont été résolus. Les enfants ont réussi à résoudre les énigmes afin d'ouvrir les différents cadenas. Une fois le chocolat retrouvé, le chocolat fondu, tout le monde a pu apprécier de tremper son morceau de fruit ou sa guimauve dans le chocolat.



### ANIMATION « LE CHEVALIER SANS NOM »

**DU MERCREDI 21 MAI :**

Mélange entre le Cluedo et le géocaching, les participants devaient trouver le nom du chevalier, de son cheval, de la princesse et du château où elle était prisonnière. Les indices étaient à l'intérieur de 16 boîtes dissimulées dans le bourg, ils ont pu les chercher à l'aide d'un gps. Une fois tout trouvé, ils ont eu accès aux coordonnées du coffre contenant la récompense.

Sous réserve de changement, les animations se dérouleront **le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois**, voici les prochaines :

- 17 septembre
- 22 octobre (4<sup>ème</sup> mercredi pendant les vacances)
- 19 novembre
- 17 décembre

Vous pouvez suivre les actualités de la médiathèque et des animations de la ludothèque sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ludothequelecours>



## RECENSEMENT DE LA POPULATION



Entre le 16 janvier et 15 février derniers, la commune de Le Cours a participé au recensement national de la population, comme le prévoit le calendrier de l'INSEE. Les habitants ont pu y répondre soit en ligne, soit au format papier, grâce à l'engagement des deux agentes recenseurs : Nadia LE LUHERNE et Catherine LE COURTOIS. Ces dernières ont sillonné la commune pour collecter les informations nécessaires.

Le recensement permet de mieux connaître la population vivant sur le territoire, et d'ajuster en conséquence les politiques publiques locales (équipements, services, urbanisme...). Il est également essentiel pour déterminer les dotations financières de l'État aux communes.

À ce jour, les résultats officiels ne nous ont pas encore été communiqués par l'INSEE. Toutefois, les premières estimations laissent penser que la population de Le Cours avoisinerait les 750 habitants.

Nous remercions chaleureusement tous les habitants qui ont participé à ce recensement, ainsi que les agents recenseurs pour leur sérieux et leur implication.



**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

## LE RECENSEMENT CITOYEN

**Bientôt 16 ans ? Venez en mairie vous faire recenser !**

**À partir de votre 16<sup>e</sup> anniversaire**, vous devez faire votre recensement citoyen dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois pour le faire.

*Exemple : si votre 16<sup>e</sup> anniversaire est le 21 juillet 2025, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 21 juillet 2025 et le 31 octobre 2025.*

Le recensement citoyen est **obligatoire** et vous permet d'obtenir une **attestation de recensement** indispensable pour pouvoir vous inscrire, avant l'âge de 18 ans, à un examen (BEP, BAC...) ou un concours administratif en France. Par la suite, vous serez convoqué, environ 45 jours avant la date, à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. De plus, cette démarche vous inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire.

Pour vous recenser, il suffit de vous présenter en mairie avec :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le livret de famille de vos parents à jour
- Un justificatif de domicile

### À SAVOIR :

- Aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni.
- En cas de perte ou de vol de l'attestation de recensement : faire une demande d'attestation de situation administrative au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Brest : [csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr)
- Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

## NUISANCES SONORES

Avec le retour des beaux jours les activités en extérieur se multiplient !

Cependant, n'oubliez pas que cela peut occasionner des nuisances sonores pour votre voisinage.

Pour vous permettre d'effectuer vos travaux (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques...), nous vous rappelons les horaires autorisés :

De 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

En cas de problème de voisinage, vous pouvez prendre contact avec le conciliateur de justice qui tient des permanences dans les locaux de Questembert Communauté, sur rendez-vous.



## LA DIVAGATION DES CHIENS & LES DÉJECTIONS : SOURCES DE MÉCONTENTEMENT DES ADMINISTRÉS

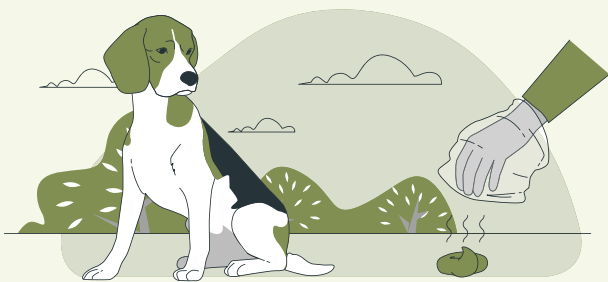
Nous souhaitons rappeler, à tous les propriétaires, l'obligation de tenir les chiens en laisse. En effet, nous recensons régulièrement des chiens en divagation dans le bourg et, cela devient parfois problématique. Pour votre information, la commune est en lien avec la fourrière de Ploeren, qui viendra chercher tout animal récupéré par nos services. La restitution de l'animal sera ainsi à votre charge. Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront également refacturés.

**Législation :** Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés, les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

**Rappel :** la non-reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000 € et de 3 ans d'emprisonnement.



La vue d'une déjection animale n'est guère plaisante, c'est pour cela que nous vous rappelons, et pour le bien-être de tous, que chaque propriétaire doit veiller d'avoir sur lui un contenant et de ramasser la déjection de son animal. Le non-ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35 €, sur la base de l'article R632-1 du code pénal. Cet article stipule en effet : « est puni de l'amende pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déposer, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections... »



## COLLECTE DE BIODÉCHETS

### Collecteur de biodéchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités ont obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à leurs habitants.

Afin de pouvoir réduire la quantité en tentant d'aller vers le zéro kilo, le service déchets de Questembert Communauté a déployé trente collecteurs de biodéchets sur le territoire à destination des habitants ne disposant pas de jardin pour composter.

Il s'agit d'un bac en structure métallique et entourage bois extérieur de 1 m<sup>3</sup>, avec un bac inférieur permettant d'éviter les fuites et les nuisibles tels que les rats ou les souris.. Régulièrement alimenté en broyat de bois, il fait l'objet d'un contrôle régulier.

### Une démarche volontaire des habitants

Suite à l'inauguration du collecteur de biodéchets, le vendredi 21 mars, des bio seaux ont été remis aux habitants, ainsi qu'un flyer concernant les instructions.

Après quelques mois d'utilisation, nous constatons que les apports autorisés et les consignes de tri ont été respectés.



## NUISANCES VÉHICULES

Nous souhaitons rappeler qu'il est strictement interdit de circuler, même pour un court trajet de liaison, avec des véhicules dépourvus d'homologation (non immatriculé). La législation interdit la circulation de ces engins sur la voie publique et les chemins d'exploitation. Les nuisances provoquées sont désagréables et doivent cesser pour le bien-vivre de tous. La gendarmerie étant prévenue, elle n'hésitera pas à sévir, au besoin. Merci de votre compréhension.



## SÉCURISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Pour finaliser l'aménagement et la sécurisation de l'atelier des services techniques, des lames occultantes ont été ajoutées à la clôture. Ainsi, l'espace est délimité et sécurisé pour nos agents et tout le matériel entreposé. L'extension du garage permet de ranger plus facilement les tables et les bancs qui sont louables par les particuliers. Le préau, quant à lui, mesure presque 30m<sup>2</sup>. Cet emplacement est idéal pour nos agents qui peuvent continuer de travailler à l'abri de la pluie, du vent ou du soleil. Il permet également de stocker des matières tels que les fleurs, en attente de plantation.



## PROJET RÉCOLTE

Dans le cadre de l'appel à projet RéColTE de Questembert Communauté, l'association « Des graines et des brouettes » a présenté un projet intitulé « Trésors des plantes compagnes de nos campagnes » lequel a été retenu lors du passage devant le jury citoyen le 18 septembre dernier. Une convention a été signée avec Questembert communauté pour ce projet avec un démarrage des actions à l'automne 2024.

Le projet est construit sur un mode itinérant sur l'ensemble des communes de Questembert Communauté afin de mettre en valeur la diversité du patrimoine végétal sur les sites nature de chaque commune.

Le mercredi 18 juin dernier, de 15h00 à 18h00, sur le site de la Chapelle de Priziac, a donc eu lieu :

- Une balade de sensibilisation aux arbres et plantes sauvages sur l'ensemble des sites repérés en amont sur chaque commune.

Une plante « mal-aimée » ou peu connue et un arbre seront mis à l'honneur lors de chaque balade.

- Un atelier de savoir-faire autour des usages des plantes sauvages en cuisine, dans le soin, dans le domaine artistique ou pour le jardin.

Les participants sont repartis avec un savoir-faire (ex : recettes de cuisine, remède pour sa trousse de secours au naturel, peinture végétale, potions de plantes...).

## Balade reconnaissance arbres et plantes comestibles Confection et dégustations de pestos

Mercredi  
18 juin

15h-18h

LE COURS

(lieu précisé à  
l'inscription)

Gratuit sur  
inscription



## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Pour les 80 ans de la victoire de 1945, les habitants étaient nombreux à assister à la cérémonie commémorant la fin de la deuxième guerre mondiale. Quelques 60 personnes, un record, ont assisté aux discours de Mr le Maire, Raymond HOUEIX, devant le monument aux morts, en présence aussi de notre porte-drapeau, Tony QUADRINI.

C'est par de multiples messages marquants que Raymond a voulu s'adresser aux citoyens de la commune : « *En cette période troublée du monde, alors que les conflits resurgissent en Europe et ailleurs, que l'antisémitisme, le racisme, la haine de l'autre réapparaissent sous de nouveaux visages, il est de notre devoir d'être vigilants* »... puis s'adressant aux jeunes « *À vous, les jeunes de Le Cours, je veux dire ceci : cette cérémonie n'est pas un simple rituel. C'est un pont entre les générations. Vous êtes les gardiens d'une mémoire que vous n'avez pas vécue, mais dont vous héritez. Faites-la vivre. Portez-la dans vos vies, dans vos choix, dans votre manière d'être citoyen à l'avenir.* »

Il a ensuite lu le message de Sébastien LE CORNU, ministre des Armées et Patricia MIRALLES, ministre déléguée, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Le message a redit les paroles fortes du Général De Gaulle le 8 mai 1945 quand la nouvelle de la victoire parvint à Paris... et aussi un message d'espoir : « *... souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de françaises et de français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté.* »

Après un dépôt de gerbe avec l'aide des jeunes du conseil municipal des enfants et le chant de la Marseillaise, Mr le Maire a invité les participants à partager le verre de l'amitié au restaurant scolaire.



## MARDIS DE PAYS

Dans le cadre des mardis de pays proposés chaque année en juillet et août par l'Office de Tourisme de Rochefort-en-Terre, une ou plusieurs animations ont lieu dans les communes du territoire de Questembert Communauté. Cette année, à Le Cours, une animation aura lieu à la Chapelle de Priziac le mardi 26 août à 14h.

Mme Amélie CLERMONT, de l'Atelier d'Escampette à Rochefort-en-Terre, interviendra pour un atelier poterie. Elle propose cette activité sur 2h environ pour 8 personnes, à partir de 12 ans.

Les inscriptions se font auprès de l'Office de tourisme au

☎ 02 97 26 56 00

🌐 [www.rochefortenterre-tourisme.bzh](http://www.rochefortenterre-tourisme.bzh).

Les personnes inscrites découvriront sur place le sujet à réaliser.

Nous clôturerons cet après-midi par un moment de convivialité, autour d'un goûter.



## REPAS DES AÎNÉS

Comme à l'accoutumée, le repas de nos aînés a eu lieu le 8 mai dernier, après la cérémonie commémorative près du monument aux morts et le vin d'honneur offert par la municipalité.

Pour 2025, le Comité d'Action Sociale avait décidé d'organiser cette manifestation festive dans le nouveau commerce dont les travaux se sont achevés en mars 2025.

74 personnes se sont retrouvées pour le déjeuner « au Cours des Saveurs » et ont partagé un après-midi de bonne humeur et de discussions animées. Elles ont été accueillies par les gérants, Mme Danièle DUMONT et M. Thomas LUCADELLO qui avait ouvert le service restauration le 1<sup>er</sup> mai.



## INAUGURATION DU COMMERCE

### « Au Cours des Saveurs » : un nouveau cœur pour la commune

Après quatorze mois de travaux, le commerce multi-activités a pu être inauguré. Avec « Au Cours des Saveurs », c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre pour le village : un lieu de partage, d'échange, et de convivialité au cœur de la vie communale. Une belle illustration de la vitalité de notre commune !

Samedi 24 mai 2025, la commune a célébré en grande pompe l'inauguration de son tout nouveau commerce, un lieu de vie qui réunit bar, épicerie et restaurant. Ouvert depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'établissement a été présenté officiellement lors d'un grand événement convivial, malgré une météo peu clémente.

Dès 17h, les habitants et partenaires ont assisté aux discours des officiels. Le maire, entouré de Paul MOLAC, le député ; Simone UZENAT, le sénateur ; Marie LE BOTERFF, la conseillère départementale, Patrice LE PENHUIZIC, président de Questembert Communauté ; et de nombreux élus, a salué l'aboutissement d'un projet structurant, porté avec détermination par la municipalité et soutenu par l'état, la région, le département et la communauté de communes.



Dans son discours, il a souligné la qualité architecturale du bâtiment, réalisé avec le concours d'entreprises locales, et l'importance de ce lieu pour le dynamisme et le lien social du village. Il a également indiqué que ce projet est une réponse concrète aux enjeux de revitalisation de nos centres-bourgs. « Il prouve qu'avec de la volonté, du travail collectif et un peu d'audace, il est possible de redonner vie à nos villages. »

Il a également ajouté que : « ce projet ne se résume pas à des murs neufs et à une belle terrasse. Ce que nous avons voulu créer, c'est un cœur de village, un espace de vie et de rencontres, un lieu où l'on partage un café, où l'on fait ses courses, et où l'on se retrouve autour d'un bon repas. Offrir des services de qualité, accessibles à tous, c'est aussi encourager l'installation de nouvelles familles, soutenir nos aînés, et répondre aux enjeux de transition écologique en limitant les déplacements contraints vers les communes voisines. »

Cette inauguration a aussi été l'occasion de présenter les gérants du commerce : Danièle DUMONT et Thomas LUCADELLO.

Puis, à partir de 19h, les festivités ont pris place avec un fest-noz énergique et chaleureux, animé par : Sonerien Du, Achalonnnes et Les Timoniers. Malgré la pluie légère et le vent, les sourires étaient sur tous les visages, et l'espace de danse n'a pas désempilé. La chaleur humaine, elle, était bien au rendez-vous.

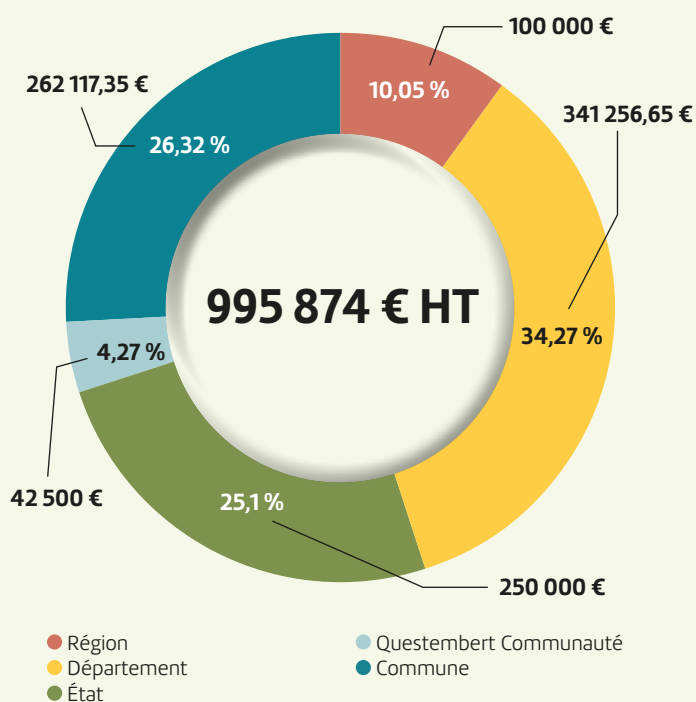
Pour l'occasion, le centre-bourg avait été entièrement fermé à la circulation, avec un dispositif de sécurité renforcé : des blocs-béton installés aux accès sécurisaient l'ensemble de la zone piétonnisée.

Deux buvettes et un espace restauration ont permis de ravitailler les nombreux convives, dans une ambiance festive et bon enfant. L'événement n'aurait pu voir le jour sans l'incroyable mobilisation d'une centaine de bénévoles, venus des différentes associations de la commune. Leur énergie et leur dévouement ont largement contribué au succès de cette journée inoubliable.

Tous les bénéfices récoltés lors de cette soirée, seront intégralement reversés, aux associations coursiniennes, dès la rentrée prochaine.



## FINANCEMENT DU COMMERCE

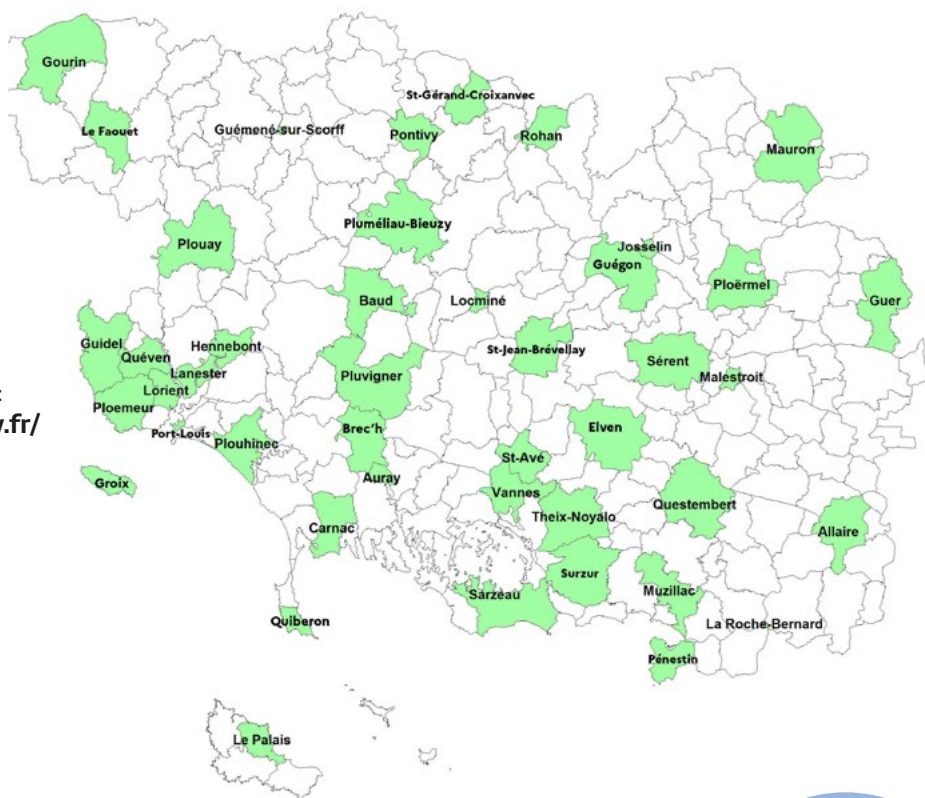


## PIÈCE D'IDENTITÉ

La commune n'étant pas habilitée à délivrer les pièces d'identité, il convient de vous rapprocher d'une commune équipée du dispositif de recueil d'empreintes.

Depuis le 14 juin 2021, un nouveau format de carte d'identité a vu le jour. Plus pratique pour les usagers, la nouvelle carte a la taille d'une carte bancaire et dispose d'une puce, hautement sécurisée, qui contient toutes les mentions présentes sur la carte ainsi que deux des empreintes digitales.

Pour gagner du temps, nous vous invitons à faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr/>. À la suite de cette démarche, vous obtiendrez un numéro qui vous sera utile lors de votre prise de rendez-vous auprès de la mairie de votre choix. L'ANTS met à disposition un moteur de recherche vous permettant de trouver un rendez-vous dans une mairie équipée : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections municipales se tiendront **en mars 2026**. Ce scrutin, essentiel à la vie démocratique locale, vous permettra d'élire vos représentants au sein du conseil municipal pour un mandat de six ans. Mais pour pouvoir voter, une condition indispensable : **être inscrit sur les listes électorales**.

## RAPPEL D'INSCRIPTION

L'inscription sur la liste électorale peut se faire à tout moment, en mairie ou sur internet, en vous munissant d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Sur demande, la mairie pourra vous envoyer une attestation d'inscription. Le cas échéant, vous recevrez votre carte d'électeur quelques jours avant les prochaines élections.

### Un geste simple, une grande importance

Voter aux municipales, c'est choisir celles et ceux qui prendront des décisions concrètes pour le quotidien. C'est aussi faire entendre sa voix, même à l'échelle locale. Alors, **ne laissez pas les autres décider pour vous** : vérifiez dès maintenant votre inscription et, si besoin, prenez quelques minutes pour régulariser votre situation.





## DES NOUVELLES DE « LA PETITE HIRONDELLE »



### Au retour des vacances de printemps les élèves ont fêté le 100<sup>ème</sup> jour d'école.

Pour marquer l'évènement, plusieurs défis leur ont été proposés en équipe : écrire le nombre « 100 » à l'aide de collections variées (fleurs, Lego, graviers, Kapla, bouchons de compote...), réaliser un parcours de 100 fleurs, participer à des défis sportifs (relais, jeux de balles, sauts...). Pour finir cette journée un peu spéciale, un goûter a été organisé avec tous les élèves dans l'espace vert, dans une ambiance joyeuse.

À l'occasion du Salon du Livre, en mai dernier, les élèves du CP au CM2 ont rencontré, dans leur classe, Emmanuelle HALGAND (autrice et illustratrice) et Christophe LAMBERT (auteur). Les élèves ont pu échanger avec eux, sur leur métier et sur les livres, qu'ils ont pu découvrir avant cette rencontre. Emmanuelle HALGAND a proposé un atelier de dessins aux élèves de CP/CE afin de leur montrer comment elle dessinait un de ses personnages.

L'équipe des délégués de classes a créé, avec l'ensemble des élèves, un logo pour l'école « La petite hirondelle ». Après s'être mis d'accord pour la couleur, des tee-shirts ont été imprimés mi-juin.

Sur cette fin d'année, les trois classes ont travaillé autour d'un thème commun : la nature. Ce projet a permis aux élèves d'aménager le petit jardin de l'école. Le mardi 24 juin, la porte ouverte a permis aux familles de découvrir ce travail collectif.

La nature a également été à l'honneur lors de la fête de l'école, qui s'est tenue le samedi 28 juin. La journée a débuté par un défilé dans le bourg de Le Cours, réunissant enfants, parents et enseignants dans une ambiance conviviale et festive.

La directrice, Patricia MOUTEL, se tient à la disposition des familles pour tous renseignements et inscriptions, le lundi 25, le mardi 26, le jeudi 28 et le vendredi 29 août de 10h à 17h.



Portes ouvertes



**CONTACT :**  Patricia MOUTEL, directrice  
 09 71 38 25 31  ec.0560773l@ac-rennes.fr



## HISTOIRE DE LA COMMUNE DE LE COURS

**La création de la commune de Le Cours, en 1932, ne fut pas simple. Entamé au XIX<sup>e</sup> siècle, le processus pour s'affranchir de la tutelle de Molac fut long, émaillé de divers épisodes<sup>1</sup>. Après la création de la paroisse de Le Cours de Molac en 1839, en 1876, une première demande de sécession se heurta à l'hostilité préfectorale et fut repoussée par le Conseil général du Morbihan. En décembre 1892, loin de se décourager, une cinquantaine de Coursiens adressa au nouveau préfet une pétition allant dans le même sens. Malgré ses prévenances, il engagea une procédure qui n'aboutit qu'en août 1895. C'est cet épisode qui sera rapporté ici.**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte en septembre 1893. Elle doit porter « tant sur le projet lui-même que sur ses conditions ». Le Préfet en confie la direction à un notable local, Joseph Le Besconte, propriétaire à Rochefort-en-Terre, dont il fut maire de 1891 à 1893. Il a pour mission de recevoir les déclarations des habitants, résumer leurs témoignages et transmettre un avis personnel. Le maire de Molac, M. Moissard, est conjointement chargé de la bonne exécution de l'arrêté. Il semble traîner les pieds et plusieurs courriers préfectoraux le rappellent à l'ordre pour l'enjoindre à respecter les étapes de la consultation.

Daté du 8 octobre 1893, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur établissent un état des lieux démographique de la commune de Molac qui compte alors 1 788 habitants. 975 sont clairement rattachés à la paroisse de Molac, 733 à celle du Cours de Molac et 80 autres résidents dans 5 lieux-dits et hameaux disputés par les deux paroisses : Le Labouro, Chez les Simon, Kerhaudray, Le Névra et Kergas. Cadastralement, ces lieux appartiennent à la section de Trégouët et sont ainsi rattachés à la section du Cours de Molac, mais leurs habitants sont d'un tout autre avis et entendent rester loyalistes à la commune de Molac à laquelle du point de vue paroissial, social et électoral ils se sentent et souhaitent demeurer liés.

Joseph Le Besconte rapporte avoir recueilli 148 témoignages, 123 pour Le Cours et 25 pour la zone litigieuse. Il commence par regretter une situation de discorde locale qui semblerait en apparence pouvoir se résoudre simplement. « Il n'y aurait qu'à terminer rapidement le chemin du Cours à Molac et créer au Cours, à côté de la section de vote qui existe déjà, une section de l'état civil ». Mais il constate qu'on n'en est plus là. Et qu'un fossé n'a cessé de se creuser depuis la création de la paroisse du Cours de Molac en 1839. « Pour qui connaît l'esprit des campagnes la vie commune devait fatalement devenir impossible entre les habitants de ces deux clochers appelés à devenir essentiellement rivaux ». « Chaque année, l'antagonisme n'a pu faire que croître entre gens du Cours et gens de Molac. Actuellement, il paraît être arrivé à un très haut degré. Sur 16 conseillers administrant la commune 11, dont le maire, appartiennent à Molac et 5 seulement, dont l'adjoint, au Cours. Dans ces conditions les gens du Cours doivent souffrir cette minorité et leur situation n'irait en s'améliorant puisque comme électeurs ils sont inférieurs en nombre ».

Dès lors, la séparation en deux municipalités lui semble s'imposer. Pour autant, précise-t-il, il convient que les gens du Cours renoncent à vouloir agréger à la nouvelle commune les hameaux qui s'y refusent catégoriquement.

Il conclut ainsi son rapport : « Que la commune du Cours se contente du territoire actuel, sans les 80 habitants qu'elle convoite, elle en aura 733, c'est-à-dire qu'elle ne sera ni la plus petite ni la plus pauvre de nos communes de France et possédant déjà une église, un presbytère, et une école mixte, elle pourra vivre de son propre essor, laissant 1 055 habitants à celle de Molac ».

Cet avis va donc finalement dans le sens des Coursiens qui se rangeront avec le temps de l'avis du commissaire enquêteur. Ils renonceront à revendiquer les territoires contestés. La carte géographique établie en 1893 sera retouchée dans ce sens<sup>2</sup>.

L'avis de Le Besconte fut vite connu et provoque une réaction immédiate d'un autre notable local, le baron Roger de Sivry (1848-1923), propriétaire du château de Villeneuve, en Pleucadeuc, mais aussi du vieux château de Trégouët et de nombreuses fermes, terres et forêts sur Le Cours et Molac. Descendant de la noblesse d'Empire, il s'est richement marié en 1886 avec une descendante de Montesquieu (Suzanne de Secondat de Montesquieu) et a pu considérablement agrandir son patrimoine foncier à la faveur des privations des terres communales des Landes de Lanvaux, entamée sous le Second Empire et par la suite<sup>3</sup>.

Le 12 octobre, s'adressant directement au Préfet, il pose que « propriétaire au Cours de Molac, payant entre ma mère [Louise Bourelle de Sivry] et moi plus du tiers des contributions de cette section que l'on désire séparer, je viens protester de tout mon pouvoir contre cette séparation ». Arguant de son statut social, il tient à se démarquer des pétitionnaires qui comptent écrit-il « une grande majorité de gens ne payant pas d'imposition, qui sont journaliers et surtout bûcherons », ajoutant que parmi eux « je ne vois pas les noms des principaux imposés Bourdonnais, Fauvel et autres étrangers propriétaires dans la section du Cours ».

Si elle devait être créée, il pronostique un futur de misère pour la nouvelle commune : « Nous n'aurons pas les ressources suffisantes pour bâtir une mairie, faire dresser les plans parcellaires, établir les confections des rôles et des matrices cadastrales, etc., sans recourir à des centimes additionnels qui bientôt doubleront nos impôts, et malgré cela nous deviendrons une grosse charge pour le département ».

<sup>1</sup> Voir les précédents épisodes dans les bulletins municipaux de janvier 2025 et juillet 2024.

<sup>2</sup> <https://le-cours.questembert-communaute.fr/wp-content/uploads/sites/7/2024/11/Carte-Molac-Le-Cours-1893.pdf>

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur ceci, on pourra consulter en ligne l'article « La colonisation des Landes de Lanvaux au XIX<sup>e</sup> siècle » ; <https://offterr.hypotheses.org/712>

Par le passé, écrit-il, « Monsieur Ozo, propriétaire riche bienfaisant et habitant Le Cours toute l'année offrait de faire les frais, en grande partie du moins, [mais] depuis il est mort, ajoute-t-il et la section serait réduite à ses seules ressources qui sont presque nulles ».

Aussi, si malgré tout cette séparation advenait, il ne veut absolument pas s'associer à cette « chose désastreuse » et il demande que l'essentiel de ses propriétés de Le Cours soit maintenu sur Molac : « 1. mes trois fermes de Trégouët, La porte du bois, le Colombier ; 2. La ferme de Kermelo et la Forêt de Molac et les landes qui en dépendent » ; faisant exception pour sa ferme du Cours « qui est dans le bourg même » et pour laquelle il ne pourrait s'opposer, concède-t-il.

Le 12 novembre 1893, le conseil municipal de Molac va dans le même sens. Sa majorité réitère son avis défavorable concernant « l'érection de la section du Cours en commune distincte ».

Il faudra plusieurs mois pour que le dossier parvienne en août 1894 devant le Conseil général du Morbihan, discuté en novembre de la même année, le dossier est encore renvoyé à l'année suivante pour procéder à une étude plus approfondie et nécessaire, dit-on.

Et, c'est donc en août 1895 que se joue l'acte final de cet épisode. Un nouveau rapporteur M. de Pioger, présente devant le Conseil général un rapport tout à fait défavorable au projet de sécession. S'il reconnaît des lacunes dans la voirie qui éloignent les deux sections de la commune l'une de l'autre, son argumentaire essentiellement économique écarte toute viabilité au projet.

« La commune de Molac resterait avec 1 055 habitants et une superficie de 2,718 hectares. Son centime vaudra 44 francs ; Le Cours de Molac aura 733 habitants et une superficie de 1,682 hectares. Son centime vaudra 27 francs<sup>4</sup> [...] C'est ainsi que nous aurons désormais deux communes, l'une besogneuse et l'autre très gênée ; l'une qui aura peine à faire face aux plus simples exigences de son existence municipale, et l'autre qui ne le pourra même pas du tout ». Il ajoute « Si une seule commune fait peu de chose, tenez pour certain que deux pauvres petites communes ne feront rien du tout ». La pétition des gens du Cours est également balayée pour son manque de rationalité. « Et quelles sont donc les raisons invoquées par les habitants du Cours de Molac ? Ont-ils des intérêts distincts ou même opposés à ceux de leur vieille métropole ? Non, assurément ! Tous sont une population agricole, laborieuse et paisible ». Le soutien qu'apporte aux habitants de Le Cours Albert Caradec avocat à Vannes, ancien député conservateur, et conseiller général du Morbihan pour le canton d'Elven, n'est pas suffisant et le Conseil Général repousse à nouveau le projet de création de la commune de Le Cours.

Pourtant, l'idée n'est certainement pas enterrée définitivement, moins de quatre décennies plus tard, elle va ressurgir et trouver son aboutissement.

Jean-Jacques Cheval  
Professeur émérite des Universités

Sources : Archives départementales du Morbihan  
Gallica - Bibliothèque nationale de France (BNF) : <https://gallica.bnf.fr>



Le château de Trégouët à une date inconnue (fin XIX<sup>e</sup>, début XX<sup>e</sup> siècle ?), victime d'incendies, ruiné, il fut abandonné et finalement totalement démantelé par diverses démolitions. Il n'en reste rien aujourd'hui.

<sup>4</sup> Les centimes additionnels étaient perçus sur la base des impôts directs nationaux, au profit des communes et départements. Avec l'octroi pour les communes concernées, ils constituaient l'essentiel des ressources des collectivités locales. Des réformes fiscales à partir de 1958 ont entraîné leur suppression.



## AMICALE LAÏQUE



## LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE : REJOIGNEZ-NOUS !

La commune est fière de compter une dizaine d'associations actives, qui œuvrent chaque jour pour enrichir la vie locale, dynamiser notre territoire et renforcer le lien social.

### DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS

Toutes ces associations sont ouvertes à de nouveaux membres ! Que vous soyez un habitant de longue date ou nouvel arrivant, vous êtes chaleureusement invités à rejoindre l'une de ces structures et à contribuer à la vie associative de la commune. Chaque association offre une expérience unique, où les échanges, la convivialité et l'engagement sont au cœur de leurs activités.

### BÉNÉVOLAT : UN APPEL À VOTRE GÉNÉROSITÉ

De plus, la plupart de nos associations recherchent activement des bénévoles, notamment pour leurs événements et manifestations tout au long de l'année. Que ce soit pour aider à l'organisation, la logistique ou encore pour donner un coup de main lors des animations, votre implication sera toujours la bienvenue.

Les bénévoles sont essentiels pour la réussite des projets de notre commune, et leur présence permet d'offrir des événements toujours plus variés et enrichissants pour tous.

### COMMENT REJOINDRE UNE ASSOCIATION OU DEVENIR BÉNÉVOLE ?

Rien de plus simple ! Vous pouvez contacter la mairie ou passer directement lors des événements organisés pour rencontrer les membres et découvrir leurs activités. Enfin, pour celles et ceux qui souhaitent s'impliquer davantage, il est toujours possible de proposer de nouvelles idées ou de participer à l'élaboration de projets.

Votre présence et votre énergie sont des atouts précieux pour notre communauté. Alors, n'hésitez plus, rejoignez une association et contribuez à faire vivre notre belle commune !

L'année scolaire s'achève pour l'Amicale, tout comme pour nos écoliers.

La traditionnelle fête de l'école a eu lieu samedi 28 juin : cette année, les enfants ont défilé dans le bourg, costumés sur le thème de la nature. Des chorégraphies ont ponctué le trajet et la déambulation s'est achevée dans l'espace vert où les enfants sont montés sur scène pour chanter.

L'après-midi s'est joyeusement poursuivie avec la kermesse pendant laquelle les enfants ont pu profiter des stands de tirs ou de pêche, du château gonflable et des bons gâteaux confectionnés par les parents.

Suite de la fête avec un repas sur place et un concert du groupe Dinky Funky qui nous a fait danser sur ses airs disco et funk. Bravo aux cinq musiciens et merci pour leur participation !

Merci également à la Popote Roulante pour son succulent Colombo et à tous les bénévoles qui ont, une fois encore, rendu cette journée festive possible, en participant au montage et démontage des chapiteaux, et à la tenue des stands de jeux, buvette et restauration.

Nous sommes heureux de pouvoir participer à la vie de la commune à travers cet événement, et nous vous rappelons que les bénéfices de cette journée, ainsi que ceux des différentes ventes (gâteaux, saucissons, tombola) auxquelles vous avez été invités à participer tout au long de l'année, vont aux financements des différents projets de l'école. Cette année, les enfants ont pu bénéficier de séances de cinéma, de piscine, et de la venue d'un céramiste qui a réuni les élèves autour de la poterie. Merci à tous, maîtresses, parents, familles, sponsors, habitants, vous qui participez, de près ou de loin, à la mise en place de ces actions scolaires.

Nous vous souhaitons un bel été et donnons rendez-vous en septembre à celles et ceux d'entre vous qui souhaitent nous rejoindre !

L'équipe de l'Amicale

## LA TROUPE DE THÉÂTRE "LES COURTISANS" FAIT SON GRAND RETOUR !



**La troupe de théâtre Coursienne "Les Courtisans" avait prévu plusieurs représentations en novembre 2025. Malheureusement, plusieurs événements viennent remettre en question l'organisation de cette saison.**

Tout d'abord la difficulté de planifier des dates pour la nouvelle salle de spectacle de Sérent (des retards de livraison entraînent des incertitudes de planning).

Puis, plus triste, le décès soudain d'un des membres actifs de la troupe.

Pour toutes ces raisons, la troupe des Courtisans souhaite prendre le temps de se réorganiser afin de vous proposer un spectacle de qualité.

Ce n'est que partie remise puisque nous vous donnons rendez-vous en novembre 2026 à Larré et Sérent, pour un agréable moment de théâtre amateur. Nous vous communiquerons les dates le plus tôt possible et vous informerons des modalités de réservation des places.

D'ici là, si l'envie vous prend de nous rejoindre en tant que bénévole et / ou comédien, envoyez-nous un petit message :  
lescourtisans56230@gmail.com

À très vite,

Le secrétaire, Ronan



**Retrouvez-nous sur Facebook afin de ne rien rater :**  
Les Courtisans

## BOULES LE COURS



Le boulodrome de Priziac a vu s'affronter de nombreuses équipes dans le cadre de deux concours de boules bretonnes en doublettes, le samedi 26 et dimanche 27 avril dernier et le dimanche 18 mai. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ambiance était au rendez-vous. Les joueurs, malgré des prévisions météo peu engageantes, ont su garder leur bonne humeur et ont évité les gouttes de pluie en lançant les boules avec précision.

Si vous avez manqué ces premières dates, rassurez-vous, d'autres concours sont déjà programmés. Il est donc encore temps de venir tester votre adresse sur le terrain ! Nous vous invitons à suivre notre calendrier pour ne pas rater les prochaines compétitions.



Pour ceux qui souhaitent affiner leur jeu, les entraînements du jeudi soir sont toujours d'actualité ! Nous alternons entre Priziac et Sulniac, alors n'hésitez pas à contacter les membres de l'association pour savoir où se tiendront les prochaines séances. C'est l'occasion idéale pour se perfectionner tout en passant un bon moment de convivialité.

Nous avons hâte de vous retrouver sur les terrains pour lancer les boules ensemble et faire rayonner l'esprit de la pétanque dans notre belle région.

À très bientôt !



### CONTACT :

 Jean-Pierre CORFMAT  
 07 57 41 88 23



## ARTISAN'ARZ

L'association Artisan'Arz de Le Cours organise, pour la 2<sup>ème</sup> année, un marché artisanal gourmand et créateurs.





Ce dernier se déroulera le vendredi 15 août, dans la prairie du moulin « L'ordinaire » de Le Cours.

Une trentaine d'exposants seront présents de 10h à 19h. Sur place : animation musicale, buvette, petite restauration et tombola. Et pour les plus jeunes : une pêche à la ligne. Entrée gratuite

Pour mémoire, le dimanche 13 avril 2025 dernier, nous avons organisé, à la Chapelle de Priziac, notre 2<sup>ème</sup> marché artisanal gourmand et créateurs de printemps. 36 exposants étaient présents sur le site et répartis entre la salle, le préau et la parcelle d'herbe autour de la Chapelle et des terrains de boules.

La Chorale Do Si La Sol Famille de Vannes était présente pour une représentation à l'intérieur de la Chapelle. Une fréquentation en hausse pour cette 2<sup>ème</sup> édition ainsi qu'un taux de satisfaction des exposants à plus de 60 %.

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la 3<sup>ème</sup> édition, en avril 2026.

**CONTACT :**  Sylvie  06 31 52 38 14  
 Mariannick  06 72 11 05 57

## FÊTE CULTURE LOISIRS DE LA CHAPELLE DE PRIZIAC

Suite à l'assemblée générale d'avril dernier, l'association Fête Culture Loisirs de la Chapelle de Priziac a réélu son bureau ainsi :

- Président : Jean-Pierre CORFMAT
- Vice-président(e)s : Anthony LE COURTOIS et Sarah LE BRUN
- Trésorière : Colette HOUEIX
- Trésorière adjointe : Nicole LE COURTOIS
- Secrétaire : Pauline SAMSON
- Secrétaire adjointe : Emma LE BRUN
- Membres : Jean-Paul DENOUAL, Laurent ORZESZYNSKI, Typhaine BOURHIS, Nathalie LE BRUN, Emilien DRENO, Emmanuelle POISSEMEUX, Gwendal KERHERVE, Stéphane LORGEUX et Gilles LE BRUN.

En ce qui concerne le concours de boules en semi-nocturne en quadrette, il a été organisé le vendredi 27 juin avec un tirage des équipes pour 19h30, buvette et petite restauration sur place.

**Pour ce qui est de la traditionnelle Fête de la Chapelle du dimanche 27 juillet le bureau a voté pour une reprise du repas campagnard du midi avec au menu : kir, soupe, pot-au-feu, langue de bœuf, fromage, dessert, café, boissons comprises pour le prix de 22 €.** Pendant le repas campagnard des animations musicales auront lieu.

La réservation des tickets repas se fera sur un nombre limité à partir de fin juin, les points de ventes seront : « Au cours des Saveurs » à Le Cours, « Chez Lulu » à Larré, et « L'épi Saveur du Coin » à St Guyomard.

Le vide-grenier qui était réalisé sur la journée du dimanche n'est pas maintenu.

Pour que cet événement reprenne dans de bonnes conditions, nous sommes à la recherche de bénévoles volontaires pour le bon déroulement de cette journée. N'hésitez donc pas à le faire savoir auprès d'un membre de l'association ou du président (Jean-Pierre CORFMAT) si vous souhaitez nous rejoindre pour la préparation de la fête : les jours avant, le jour J ou encore les jours suivants la fête.

En attendant de se retrouver, prenez soin de vous.



# LE COURS 27 JUILLET

## CHAPELLE DE PRIZIAC

- 11h Messe

- 12h30 Repas campagnard  
(kir, soupe, Pot au feu,  
langue de boeuf, fromage,  
dessert, café, Boissons  
comprises)

**ADULTE 22€ ENFANT 10€**

- En journée Fest-deiz  
avec Fariel et expo des  
Artisan'Arz

- A partir de 19H

Fricassée **12€**

Saucisse ou Côte grillée **10€**

Frites, fromage, dessert.

Enfant saucisse, frites,

fromage, dessert **8€**



**Tickets du midi en vente:**

- Au Cours des Saveurs à Le Cours
- Bar Chez Lulu à Larre
- L'épi Saveurs du Coin à St Guyomard
- Ou pour information au 06.38.67.99.58

Feu d'artifice  
23h30  
avec Bretagne Pyro



Bal populaire  
animé par  
"Les Winders"





## DEUXIÈME RANDONNÉE MOBYLETTES POUR MOBAR C' HOUR



C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la deuxième édition de la randonnée organisée par l'association MobAr C'hour. 150 mobylettes étaient sur la ligne de départ, contre 123 en 2024, et un peu moins à l'arrivée. Mais les participants comme les organisateurs étaient ravis.

Après le départ du terrain de foot de la commune, les pilotes sont passés par Larré, La Vraie Croix, Sulniac, avant de faire une pause à la chapelle de Cran à Treffléan. L'association de sauvegarde de la chapelle attendait tout le monde pour se rafraîchir. S'en suivait alors, la traversée par Le Gorvello et Berric, avant une nouvelle pause dans les entrepôts de Le Nocher Logistiques à Questembert.

Enfin toutes les machines sont rentrées sur la commune en passant par Molac.

La parade finale, sous les fumigènes verts et oranges, a ravi les pilotes mais aussi les spectateurs venus assister à l'arrivée.

Les membres de MobAr C'hour remercient les motards des associations de Molac, Questembert et de l'AMS 56 qui assuraient la sécurité de cette randonnée aux différents carrefours traversés, mais aussi le quad ouvrier, le quad photographe et tous les bénévoles qui sont venus prêter main forte aux buvettes à la restauration sans que l'accueil n'aurait pas pu être aussi parfait.

On vous donne rendez-vous le 3<sup>ème</sup> samedi de mai, pour la 3<sup>ème</sup> édition !

À bientôt sur les routes !!



**CONTACT :** @ mobarchour@gmail.com

## LE CLUB DES TEMPLIERS DE LANVAUX : UN RENDEZ-VOUS CONVIVIAL CHAQUE MOIS !



**Le Club des Templiers de Lanvaux vous invite à partager un moment de convivialité chaque mois, lors de ses réunions qui se tiennent tous les 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois à 14h00, à la Salle de Priziac.**

Un programme varié vous attend : belotte, jeux de boules, scrabble... chacun peut y trouver son plaisir ! L'adhésion annuelle est de seulement 18€ et vous permettra de profiter pleinement de toutes nos activités. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour découvrir cette belle ambiance !

Nous avons également à cœur de célébrer ensemble les anniversaires des adhérents qui franchissent une nouvelle dizaine. C'est dans la bonne humeur et autour de notre traditionnel pot-au-feu en janvier que nous marquons cet événement, un moment fort de convivialité et de partage.

Enfin, notez dès à présent la date du traditionnel concours de boules triplettes deux boules, qui aura lieu le mardi 19 août 2025, à Priziac. L'inscription débutera à 14h00, suivie du tirage à 14h30. Venez nombreux pour participer à cette compétition et passer un agréable après-midi en bonne compagnie !

À très bientôt pour de beaux moments ensemble !

L'équipe du Club des Templiers de Lanvaux



### CONTACT :

Liliane Le Brun 06 73 69 10 51



## LA GUINGUETTE DE KERCABIRON A ROUVERT POUR LA 2<sup>ÈME</sup> SAISON



Elle s'impose comme un havre de détente, de bonne humeur et de partage. Véritable point de rencontre pour les habitants des environs comme pour les visiteurs de passage, ce lieu singulier mêle saveurs locales, ambiance chaleureuse et programmation culturelle variée.

**Cet écolieu rassemble petits et grands dans un lieu atypique entouré d'animaux familiers : chèvres, poules, canards...**

Installée au bord d'un étang, elle offre un cadre idyllique pour savourer une boisson fraîche, déguster des produits locaux ou simplement profiter d'un moment en plein air. Chaises dépareillées, guirlandes lumineuses et musique composent une atmosphère où le temps semble suspendu.

Cette association, gérée actuellement exclusivement par des bénévoles, mise sur les circuits courts et les producteurs locaux pour proposer galettes bretonnes et crêpes pour le déjeuner et des frites fraîches maison servies avec grillades ou falafels le soir sans oublier les crèmes glacées. Le tout accompagné d'une sélection de bières artisanales et de boissons locales.

Concerts, bals, marchés de créateurs, journées à thèmes... Chaque semaine apporte son lot de surprises et d'événements, dans une ambiance toujours festive et accueillante.

Retrouvez toute la programmation sur le site internet : [www.kercabiron.com](http://www.kercabiron.com)

Engagée dans une démarche respectueuse de l'environnement, elle privilégie le tri des déchets et les matériaux de seconde main : la vaisselle et le mobilier proviennent des recycleries locales ou de dons.

La Guinguette de Kercabiron, c'est bien plus qu'un simple bar en plein air : c'est un lieu de vie intergénérationnelle, de culture et de rencontres. Un rendez-vous incontournable de l'été pour qui veut mêler plaisir, nature et authenticité.

Ouverture de la Guinguette associative de Mai à Octobre  
Jeudi 17h/19h - Vendredi 17h/23h - Dimanche 11h/19h  
Veilles de jours fériés 17h/23h - Jours fériés 11h/19h

Informations pratiques :

Accès gratuit, entrée libre, tout public

**CONTACT :** 2 Kercabiron 56230 LE COURS

👤 Matthieu ☎️ 06 26 91 25 98

👤 Morgane ☎️ 06 60 42 49 51

✉️ [kercabiron56@gmail.com](mailto:kercabiron56@gmail.com)



## UNE SAISON DE TRANSITION PROMETTEUSE

La saison 2024-2025 de l'US LE Cours s'est achevée avec un sentiment de progression et de stabilité pour nos deux équipes de séniors. L'équipe fanion, engagée en District 2, a su assurer son maintien en terminant à une honorable 6<sup>ème</sup> place. Une performance encourageante au vu des nombreux changements opérés en début de saison : un nouvel entraîneur à la tête du groupe et un effectif largement renouvelé. Malgré les défis, le collectif a montré une belle cohésion au fil des mois.

L'équipe réserve, évoluant en District 3, termine à la 8<sup>ème</sup> place. Elle a su remplir son rôle de tremplin, en intégrant de jeunes joueurs et en maintenant une dynamique compétitive tout au long de la saison.

Le club tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses sponsors : Transports LE NOCHER à Questembert, le bar Chez Lulu à Larré, l'Epi'saveur du coin à Saint-Guyomard, Maçonnerie Burban et Carrosserie Provost à Elven, dont le soutien reste indispensable au bon fonctionnement de l'association. Un grand merci également à la municipalité, pour la mise à disposition et l'entretien régulier des infrastructures sportives : terrain, vestiaires et complexe, qui permettent à nos licenciés d'évoluer dans des conditions optimales.



Côté événements, le traditionnel repas tartiflette a connu un beau succès, tant sur le plan de la fréquentation que sur le plan financier. Ce rendez-vous hivernal est devenu un moment fort de la vie du club et de la commune, et nous remercions toutes les personnes qui y ont contribué.

La fête de la musique devenue un rendez-vous incontournable de la commune, que nous sommes fiers d'organiser, a connu une nouvelle fois un beau succès. Les groupes de musiciens sont toujours contents et heureux de jouer sur notre scène. Merci à eux : « Sanadenn », « Mayeul » et nos p'tits jeunes Lily, Stella, Louise et Léon, qui connaissent leurs premiers pas face au public.

**Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour notre prochain repas, autour d'un jarret-frites. Une belle occasion de se retrouver à nouveau dans une ambiance conviviale, pour soutenir le club et partager un moment chaleureux.**

## NOS BUREAUX D'ACCUEIL

L'équipe de Rochefort-en-Terre Tourisme vous accueille dans les bureaux de Questembert et Rochefort-en-Terre :

### Questembert – 13 rue des Halles

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30, jours fériés de 9h30 à 12h30

### Rochefort-en-Terre – 3 place des Halles

Ouvert du lundi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h30 (y compris jours fériés).

Sur place, service de billetterie (Moulin Neuf Aventure, visites ludiques, croisières, loisirs...), boutique, espace wifi gratuit, brochures touristiques...



## LES FESTIVITÉS

Consultez l'Agenda des animations (mises à jour quotidiennes).

Demandez également « **le Guide des Vacances** » (actualisé tous les 15 jours) en version web et brochure.



## ESCAPE GAME MOULIN NEUF

**Un scénario immersif et totalement inédit débarque au Moulin Neuf !**

### « Les Souterrains Oubliés »

Explorez les souterrains oubliés et faites la lumière sur leur mystère mais le temps presse : vous n'avez qu'une heure pour explorer ces lieux avant qu'ils ne soient condamnés...

**Osez-vous percer le mystère ?**

**Ouvert toute l'année sur réservation.**


 [www.escape-game-moulin-neuf.bzh](http://www.escape-game-moulin-neuf.bzh)

## MOULIN NEUF AVENTURE

**Faites le plein d'activités : nautique, nature et sensations !**

- location de cycles, rosasies, karts, pédalo, paddle, canoë...
- tyrolienne géante de 600 m
- parcours filets dans les arbres

Ouvert tous les jours de 14h à 18h (selon conditions météo).

 [www.moulin-neuf-aventure.bzh](http://www.moulin-neuf-aventure.bzh)



## CHÈQUE ACTIVITÉ 2025 : ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU MOULIN NEUF AVENTURE !

Ce chèque, d'une valeur de 15 €, est donné à chaque enfant scolarisé sur le territoire de Questembert Communauté. Cette année, ce sont **26 établissements**, soit **5 506 enfants** et **jeunes** qui vont pouvoir en profiter (hors escape game).

**Il est valable jusqu'au 28 septembre 2025.**  
**N'oubliez pas de l'utiliser !**

## MARDIS DE PAYS

**Des rendez-vous à thèmes gratuits tout public pour faire découvrir aux petits comme aux grands la culture et le patrimoine. En partenariat avec les mairies et les associations.**

Programme sous réserve de modification.

Mardi 15 juillet : Lauzach (atelier poterie), Malansac (concert), Saint-Gravé (atelier vannerie).

Mardi 22 juillet : Berric (atelier Kouign-amann), Rochefort-en-Terre (fouilles archéologiques), La Vraie-Croix (fest-noz) et Caden (apéro-concert).

Mardi 29 juillet : Molac (atelier art floral).

Mardi 5 août : La Vraie-Croix (fest-noz) et Caden (apéro-concert).

Mardi 12 août : Rochefort-en-Terre (atelier poterie), Limerzel (atelier vannerie), Pluherlin (chasse au trésor), Malansac (fest-noz) et Questembert (concert).

Mardi 19 août : Berric (Yoga), Lauzach (fouilles archéologiques), Saint-Gravé (balade bocagère) et Molac (atelier art floral).

**Mardi 26 août : Le Cours (atelier poterie), Larré (balade plantes comestibles) et Molac (date à confirmer).**



## LES VISITES DÉCOUVERTE ET LUDIQUES

**Jusqu'au 16 août, accompagné des guides de l'Office de Tourisme, découvrez Rochefort-en-Terre, comme vous ne l'avez jamais fait ! Réservation conseillée.**

NOUVEAUTÉ 2025 !

« Passez la porte du château endormi » : Franchissez le seuil et devenez les hôtes privilégiés du château et de son parc. Samedi à 15h. Dès 8 ans.

« Les Incontournables » : Vivez un voyage dans le temps et posez un autre regard sur le patrimoine bâti et naturel. Mercredi à 11h. Dès 8 ans.

« La Nocturne » : Une visite VIP où, l'espace d'un instant, le village est à vous ! Mardi et jeudi à 21h. Dès 12 ans.

« Roch'fort en Sensations » : Le village vous est révélé par cette visite innovante et décalée qui éveille vos 5 sens. Vendredi à 15h. Tout âge.

[www.rochefortenterre-tourisme.bzh](http://www.rochefortenterre-tourisme.bzh)



## PISCINE BEAU SOLEIL

### UN ÉTÉ RICHE EN ANIMATIONS !

La saison estivale a commencé depuis 7 juillet avec un programme d'activités varié, adapté à tous les âges et toutes les envies.

Profitez des cours d'aquaforme (aquagym, aquabike et aquatraining) ; une activité parfaite pour rester en forme pendant les vacances. Les plus téméraires pourront participer à une séance de « Swim Mod » (Aqua Cross Nat géant) le mardi 8 juillet à 18h30.

Embarquez pour les Caraïbes le temps d'une « soirée grenadine ». Le mercredi 16 juillet de 19h à 21h, une entrée et une grenadine sera offertes à tous ceux qui débarquent en mode soleil avec un collier de fleurs et des lunettes flashy ! L' incontournable parcours gonflable sera de retour les mercredis et vendredis. Un véritable parcours du combattant qui ravira aussi bien les petits que les plus grands !

Durant l'été, la piscine propose également des stages de natation adultes et enfants. De quoi se remettre dans le bain !



**COURS PARTICULIERS ENFANTS/ADULTES**  
Contactez l'accueil !

**PARCOURS GONFLABLE**  
MERCREDI & VENDREDI  
14H > 17H

**COURS & ANIMATIONS VACANCES D'ÉTÉ**  
DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT 2025

**AQUAFORME**  
LUNDI - 19H (sauf le 14/07)  
MARDI - 18H (sauf le 08/07)  
MERCREDI - 12H

**AQUATRaining**

**AQUABIKE**

**AQUAGYM**

**SAUVETAGE AQUATIQUE**  
JEUDIS 24 JUILLET & 14 AOÛT  
14H > 15H

**SWIM WOD**  
MARDI 8 JUILLET  
18H30

**MATCH DE WATER POLO**  
JEUDIS 31 JUILLET & 21 AOÛT  
14H > 15H


**SOIRÉE GRENADINE**  
MER. 16 JUILLET  
19H > 21H


**SOIRÉE FLUID**  
MER. 27 AOÛT  
19H > 21H

+ d'infos et inscription à l'accueil de la piscine  
ou sur : <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

QUESTEMBERTE COMMUNAUTÉ

**CONTACT**  Piscine Beau Soleil

 02 97 26 66 60  [piscinebeausoleil@qc.bzh](mailto:piscinebeausoleil@qc.bzh)

 <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

## AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO

### QUESTEMBERTE COMMUNAUTÉ PROPOSE UNE AIDE POUR LES PARTICULIERS

Questembert Communauté s'engage en faveur des mobilités douces. L'intercommunalité propose une aide à l'achat jusqu'à 100€ pour un vélo classique ou électrique (VAE), neuf ou d'occasion.

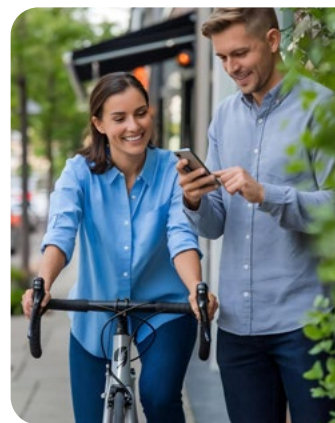
Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2025, tous les habitants de Questembert Communauté, sans conditions de ressources, peuvent demander la nouvelle aide à l'achat d'un vélo classique ou VAE (neuf ou d'occasion) !

Jusqu'à 100€ d'aide à l'achat !

L'intercommunalité propose une aide à hauteur de 40 % du montant de l'achat d'un vélo (avec un plafond à 100 €). Cette aide est cumulable avec toute autre aide financière (commune, employeur, etc.). Elle est limitée à 1 seul vélo par foyer.

#### Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Acheter un vélo adulte ou enfant chez un professionnel. Pour les vélos enfants, seuls les vélos avec un diamètre supérieur ou égal à 26 pouces bénéficieront du dispositif d'aide à l'achat
- Identification obligatoire du vélo dans le Fichier National Unique des Cycles Identifiés (Fnuci) via l'APIC
- Ne pas revendre le vélo dans les 12 mois suivant l'obtention de l'aide
- Avoir dûment complété et transmis le Formulaire de demande « Aide à l'achat vélo », accessible sur le site internet de Questembert Communauté, dans les 3 mois suivants l'achat du vélo





QUESTEMBERTE COMMUNAUTÉ


**Aide à l'achat d'un vélo**


Jusqu'à 100 € remboursés\* pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion

[www.questembert-communauté.fr](http://www.questembert-communauté.fr)

### RENSEIGNEMENTS

 Accueil de Questembert Communauté

 02 97 26 59 51  [contact@qc.bzh](mailto:contact@qc.bzh)

 [www.questembert-communauté.fr](http://www.questembert-communauté.fr), onglet « services », rubrique « mobilité »



## NAVETTE ESTIVALE

PROFITEZ D'UNE ESCAPADE À DAMGAN OU À ROCHEFORT-EN-TERRE

**Questembert Communauté relance son service de navette jusqu'au jeudi 28 août 2025 afin de compléter l'offre de transport en commun pour profiter de sorties et loisirs pendant la saison estivale. À la disposition des habitants et vacanciers, elle sillonne les 13 communes du territoire en proposant deux choix d'escapades : Damgan et le site emblématique de Rochefort-en-Terre.**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la navette estivale fait son grand retour. Elle circule tous les mardis et jeudis avec un départ et une arrivée soit au parking de la place des cirques à Damgan, soit au dépôt des transports Maury à Rochefort-en-Terre. Avec ce service, les habitants et vacanciers peuvent profiter des activités estivales en toute tranquillité, flâner dans les rues de Rochefort-en-Terre ou bien des nombreux atouts de la station balnéaire de Damgan (plages, randonnées et le port traditionnel de Pénerf).

**Un tarif unique à 2 € pour tous !**

La navette estivale est une offre de mobilités qui permet de profiter d'un déplacement sans contrainte, à prix avantageux. En effet, Questembert Communauté a instauré un tarif unique : 2€ l'aller-retour, quel que soit l'âge. Sur ces deux lignes estivales, des arrêts sont prévus dans les treize communes du territoire. Autant d'étapes qui pourront séduire les habitants désireux de laisser leur voiture au garage et qui peuvent suggérer de nouvelles idées de visites aux vacanciers.

### INFORMATIONS :

Tarifs A/R : 2 €. Le règlement s'effectue auprès du chauffeur de la navette en espèces uniquement. Les animaux ne sont pas acceptés. Les mineurs de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée du trajet. Pour les personnes à mobilité réduite, une prise en charge à la demande est possible en téléphonant au 02 97 43 32 70 au moins 48h (jours ouvrés) avant le départ des navettes. Tous les horaires et informations pratiques sur [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)

## MOULIN NEUF AVENTURE



UN CHÈQUE ACTIVITÉ DE 15 € POUR TOUS LES ÉCOLIERS, COLLÉGIENS ET LYCÉENS DU TERRITOIRE

**Pour la cinquième année consécutive, Questembert Communauté propose aux élèves du territoire un accès privilégié à la base de loisirs du Moulin Neuf Aventure avec un chèque activité de 15€.**

Soucieuse de faire découvrir les richesses de notre territoire aux habitants, Questembert Communauté lançait en 2021 une vaste opération auprès des écoliers pour leur faire découvrir les loisirs et activités de Moulin Neuf Aventure, la base de loisirs de la communauté de communes. Forte du succès de l'an passé, Questembert Communauté renouvelle l'opération auprès des élèves du territoire. Ainsi, la communauté de communes a remis un chèque activité de 15€ à chaque enfant ou adolescent concerné par l'intermédiaire des établissements scolaires.

Concernant les modalités d'utilisation du chèque activité, le bon de 15€ sera à utiliser jusqu'au 28 septembre 2025. Il peut être consommé librement pour des activités nautiques (paddle, paddle géant, kayak, pédalos), ou des activités sensations (tyrolienne géante, parcours-filet dans les arbres) mais également pour de la location (rosalies, karts à pédales, vélo...). L'escape-game du Moulin Neuf n'est pas concerné par cette offre.

**PLUS D'INFOS**  [www.moulin-neuf-aventure.bzh](http://www.moulin-neuf-aventure.bzh)

## MAISON DES PARENTS

**Une nouvelle adresse depuis le 27 juin dernier.**

En raison d'un projet de Foyer de Jeunes Travailleurs porté par la municipalité de Questembert, les services communautaires de la Maison des Parents (les Parentillages et le Relais Petite Enfance) ont déménagés en juin dernier, pour rejoindre de nouveaux locaux, à côté de la mairie de Questembert (23 Place du Général de Gaulle - bâtiment D).

Les services communautaires de la Maison des parents occuperont ces lieux jusqu'à l'ouverture, au dernier semestre 2026, du futur Pôle Social.



### CONTACTS

 **RPE**  02 97 26 17 52  [rpe@qc.bzh](mailto:rpe@qc.bzh)  
 **Les Parentillages**  02 97 26 79 62  
 [lesparentillages@qc.bzh](mailto:lesparentillages@qc.bzh)

## AUTOPARTAGE LA VOITURE SANS CONTRAINTE !

Afin d'offrir une alternative à l'usage de la voiture individuelle, Questembert Communauté propose un service d'autopartage avec le concours de Morbihan Énergies et le soutien du Feder-Europe.

Ce dispositif innovant permet aux habitants et visiteurs d'accéder à deux voitures électriques, disponibles à la location depuis le parking communautaire, situé en face de la gare de Questembert. Grâce à cette solution pratique et économique, chacun peut bénéficier d'un mode de transport flexible, sans les contraintes liées à la possession d'un véhicule personnel.

### Nouveauté 2025 : la location ouverte le week-end


Depuis le 1er janvier 2025, les conditions de réservation de ces véhicules ont évolué afin d'élargir leur accessibilité. Désormais, il est possible de louer les deux véhicules électriques durant le week-end, du vendredi matin jusqu'au dimanche soir. Les tarifs du week-end sont fixés à 72 € (tarif normal) et 54 € (tarif réduit pour les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi).

De plus, afin d'encourager l'utilisation de ce service d'autopartage, Questembert Communauté offre une première réservation gratuite pour tout nouvel utilisateur qui s'inscrit sur la plateforme en ligne [www.456.bzh](http://www.456.bzh). Pour en bénéficier, il suffit d'entrer le code promotionnel « 456BZH » lors de la réservation.

Avec cette initiative, les élus communautaires réaffirment leur engagement en faveur d'une mobilité plus verte et plus accessible, en facilitant les déplacements du quotidien tout en réduisant l'empreinte environnementale des transports individuels.



### PLUS D'INFOS

 [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)  
rubrique « Autopartage »



## VISA NUMÉRIQUE BRETAGNE

**Vous avez besoin d'aide pour utiliser vos outils numériques ? Bénéficiez d'un accompagnement gratuit avec le Visa Numérique Bretagne**

Proposé et financé par la Région Bretagne, le Visa Numérique Bretagne vise à accompagner gratuitement les Bretonnes et les Bretons pour les aider à devenir autonomes dans leurs usages numériques. En fonction des besoins de chacun, les médiateurs rices du réseau proposeront un parcours ajusté avec les modules choisis et à un rythme adapté.

En Bretagne, plus de 70 structures publiques et privées proposent des accompagnements gratuits sous différents formats dans plus de 120 lieux (en collectif ou en individuel, sur rendez-vous ou en accès libre...). Si vous souhaitez être accompagné, contactez la structure partenaire la plus proche de chez vous.

Retrouvez la liste des partenaires sur : [bretagne.bzh/visanumerique](http://bretagne.bzh/visanumerique)

## RAPPEL

**LE BRÛLAGE  
À L'AIR LIBRE  
DES DÉCHETS VERTS :  
C'EST INTERDIT  
TOUTE L'ANNÉE !**

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,  
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**



## AMPER

Pour l'aide à domicile, l'entretien du jardin ou encore la livraison de repas, faire appel à AMPER, c'est bénéficier de la proximité d'une structure locale et de ses agences. L'évaluation de vos besoins et les interventions sont assurées par des professionnelles engagées dans une démarche qualité certifiée.

Plusieurs aides sont prévues en fonction de la situation du bénéficiaire : perte d'autonomie, handicap, aides aux familles, répit pour les aidants... Dans tous les cas, votre responsable de secteur saura vous conseiller et vous accompagner dans les démarches, afin de simplifier l'accès à vos droits.

Vous pouvez également bénéficier d'un crédit d'impôt si vous engagez des dépenses au titre des services à la personne : celui-ci est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées.



### CONTACTS :

02 97 46 51 97

[www.amper-asso.fr](http://www.amper-asso.fr)



#### Aide aux personnes âgées

Aider à la vie quotidienne et aux sorties, préparer les



#### Ménage et entretien du logement

Assurer les tâches ménagères dans votre logement



#### Livraison de repas à domicile

Vous livrer des repas complets et variés chaque jour



#### Entretien du jardin

Tondre la pelouse, tailler les haies et suivre l'entretien de votre jardin



#### Aide aux aidants

Vous aider à souffler grâce au service de répit Bulle d'Air



#### Accompagner le handicap

Aider à la toilette, aux transferts, accompagner le quotidien



#### Enfance et parentalité

Vous aider et vous accompagner dans votre rôle de parents



#### Téléassistance

Vous équiper pour vous aider à vous sentir en sécurité à la maison et dans vos déplacements.

## Agenda *Les rendez-vous communautaires*

### JUILLET / AOÛT

**Du vendredi 25 juillet au 17 août**

#### BLUFF, Mise en garde de la vie d'autrui

Cie 100 issues - Partenariat Rochefort-en-Terre Tourisme Malansac  
« Bluff ! » est un virage dangereux vers le risque, le déséquilibre et le frisson du n'importe quoi.

Centré autour d'un plateau scénique instable, gigantesque « culbuto » pour adultes (ou presque), « Bluff ! » est un défi à la gravité, au bon sens, à l'obsession étouffante de la quête sécuritaire  
Cirque théâtralisé multidisciplinaire.

Spectacle sous chapiteau - Tout public - À partir de 5 ans (conseillé)  
Derrière le Palis Bleu (Malansac) : du 25 au 27 juillet, puis du jeudi au dimanche (du 31 juillet au 17 août)

Tarif préférentiel : 1<sup>er</sup> semaine pour les habitants de Questembert Communauté

Plus d'informations à venir sur : [www.rochefortenterre-tourisme.bzh](http://www.rochefortenterre-tourisme.bzh)

### SEPTEMBRE

**Vendredi 26 septembre**

#### Soirée de présentation de saison

Présentation de la programmation culturelle 2025-2026  
L'Asphodèle (Questembert)

Plus d'informations à venir sur : [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)

### OCTOBRE

**Lundi 6 octobre**

#### Les bienfaits de la nature chez les jeunes enfants

Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik

Conférence animée par Simone Niessen, éducatrice et formatrice  
20h, L'Asphodèle (Questembert)

Gratuit, sur inscription auprès du Relais Petite Enfance au 02 97 26 17 52 ou sur [rpequestembert@qc.bzh](mailto:rpequestembert@qc.bzh)

**Du samedi 18 au dimanche 26 octobre**

#### Festi'Mômes

Le festival petite enfance fait son grand retour ! Spectacles, ateliers, rencontres...

Programmation du festival à venir sur : [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)

# FESTI' MÔMES

# Calendrier des fêtes

## JUILLET

- Lu. 07** Atelier LAEP - Salle de la garderie  
**Di. 27** Fête de Priziac - Messe à la chapelle, animations, repas, bal et feu d'artifice

## AOÛT

- Di. 03** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le cours) à 14h  
**Di. 17** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le cours) à 14h  
**Ma. 19** Concours de boules bretonnes en triplètes Club des Templiers de Lanvaux à 14h  
**Ma. 26** Atelier poterie à la Chapelle de Priziac

## SEPTEMBRE

- Sa. 06 & Di. 07** Concours de boules inter associatif  
**Sa. 13** Jarret-frites, Chapelle de Priziac (US Le Cours)  
**Ma. 16** AG de l'Amicale de la Petite Hirondelle à 19h  
**Di. 21** Journée du Patrimoine  
**Di. 28** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le cours) à 14h

## OCTOBRE

- Di. 06** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h  
**Di. 20** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le cours) à 14h  
**Sa. 25** Spectacle « Parce que les vers » (Festi'mômes)  
**Lu. 27** Atelier LAEP - Salle de la garderie

## NOVEMBRE

- Di. 09** Randonnée du Téléthon de Molac / Le Cours à partir de 8h - Salle de Molac  
**Sa. 29** Animations Téléthon à Molac  
**Sa. 29** AG de MobAr C'hour

## DÉCEMBRE

- Di. 07** Marché de Noël de l'Amicale de la Petite Hirondelle - le matin  
**Sa. 13** Téléthon de Molac / Le Cours à partir de 9h

# RECETTES *Idée sauce !*

## PESTO AUX PLANTES réalisés lors du projet RéColTe

**Ingédients :** 2 belles poignées de jeunes feuilles de plantes sauvages (ortie, plantain...) / 5 à 7 cuillères à soupe d'huile d'olive selon la quantité de plantes hachées / Noix ou noisettes hachées ou moulignées (+graines de tournesol) / Jus d'un citron + 1 cuillère à café de vinaigre de cidre ou balsamique / Ail, sel et poivre



- > Hacher les feuilles d'ortie avec un blender et découper finement le plantain avec un couteau.
- > Ajouter l'huile sur les feuilles hachées jusqu'à l'obtention de la texture souhaitée.
- > Ajouter les noix moulignées et éventuellement les autres graines moulignées.
- > Assaisonner avec un jus de citron, une cuillère à café de vinaigre, de l'ail haché finement, du sel et du poivre.
- > Tartiner sur du pain ou des rondelles de légumes.

*Bon appétit !*

## ARTISANS DE LA COMMUNE

- Agent immobilier - DUVAL Christian**  
 06 86 55 79 73 @ christian.duval@sublimons.com
- Création d'articles bébé - CORBET Ninon**  
 06 63 08 55 57 @ corbet.ninon@gmail.com
- Création de sites internet - LOBROT Hélène**  
 06 61 10 31 45 @ contact@graindesite.com
- Électricité - GUILLAS Christophe**  
 06 81 28 22 34 @ chrisguillas@gmail.com
- Électricité - JOSSO Éric**  
 06 30 20 24 67 @ eric.josso@outlook.fr
- Entretien des espaces verts - GOMES DA SILVA Roberto**  
 06 89 71 43 36 @ roberto-gds-56@hotmail.com (CESU)
- Maître d'œuvre - MILANETTI Sophie**  
 06 71 58 18 83 @ sophie@atelier-milanetti.fr
- Menuiserie Circul'Bois - RUBIN Emeric**  
 06 40 83 65 92 @ circulbois@gmail.com
- Naturopathe énergéticienne - LE SQUERE Mélissa**  
 06 59 57 50 12 @ lesqueremelissa@gmail.com
- Peinture / Plaquiste - BONNO Béatrice et Kévin**  
 06 77 00 75 05 @ bonno.plaquepeintre@gmail.com
- Plomberie/chauffage - Denis Home Services - Patrice DENIS**  
 06 75 83 50 94 @ denis.homeservices56@gmail.com
- Terrassement - BONNO Christophe**  
 06 10 84 33 57
- Travaux agricoles - MAGREX Sylvain**  
 06 72 03 81 14